

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01878

Numéro SIREN : 831 000 757

Nom ou dénomination : 2GJP

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2021 sous le numéro de dépôt 14934

2GJP (4 SENSES)
Société par actions simplifiée
au capital de 120.470 euros
Siège social : Immeuble Saint Louis
1 boulevard Thelus Lero,
97200 FORT DE FRANCE
831 000 757 RCS FORT DE FRANCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 04 OCTOBRE 2021

L'an 2021,
Le 04 octobre,
A 10 heures et 30 minutes,

Les associés de la société 2GJP (4 SENSES) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, par visioconférence, conformément à l'article 20 des statuts, sur convocation faite par lettre recommandée et mail à chaque associé.

En conséquence, les associés ont été invités à participer à l'assemblée par visioconférence, selon des modalités permettant l'identification de chaque membre et garantissant leur participation effective à l'Assemblée.

Les modalités de connexion et de participation à la visioconférence ont été les suivantes :

- Outil de vidéoconférence : ZOOM.

Ils ont également pu remettre une procuration à un autre associé,

Participant à l'assemblée :

- | | |
|--|----------------------|
| - Monsieur Grégory VERNANT, propriétaire de DEUX MILLE actions, ci : | 2.000 actions |
| - Monsieur Johan JULIEN, propriétaire de DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE-SEPT actions, ci : | 2.647 actions |
| | ----- |
| SOIT AU TOTAL : | 4.647 actions |

Total des actions des associés présents : 4.647 actions sur les 6.000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Johan JULIEN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Grégory VERNANT est désigné comme secrétaire.

FL 33

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,
- la lettre de démission adressée à chaque associé.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Prise d'acte de la démission du Président de ses fonctions avec effet au jour de la nomination d'un nouveau Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du nouveau Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte et donne lecture des mails de réponse des associés GÉRALD POTELLE (en date du 02/10/2021) et PHILIPPE CASANOVA (en date du 02/10/2021), précisant notamment :

- Pour ce qui est de Monsieur POTELLE : « malheureusement je ne pourrais répondre favorablement car je serai en déplacement et difficilement joignable par zoom à l'heure convenue... » ;
- Pour ce qui est de Monsieur CASANOVA : « ce délai de convocation me pose une réelle difficulté pour me libérer... ».

L'Assemblée lui en donne acte.

Puis, il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

GV
SS

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Johan JULIEN de son mandat de Président, décide de l'autoriser à quitter ses fonctions à compter de ce jour.

A cet effet, l'Assemblée Générale nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Madame Angélique TOSATO,
Née le 21 avril 1984, à AUBAGNE,
De nationalité française,
Demeurant Morne Lacroix, Route des Anses d'Arlet, 97223 LE DIAMANT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Madame Angélique TOSATO ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

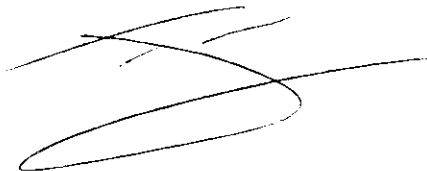
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

**

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Le Président



Le secrétaire

